

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE ET
LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BRESSE NORD INTERCOM'

Délibération n°2022-62
Séance du 06 septembre 2022

Le six septembre deux mille vingt-deux à 19 heures 00, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de TORPES

Nombre de Membres :

- Présents au Conseil : 24
- En exercice : 27
- Qui ont pris part à la délibération : 25
- Pouvoirs : 1

Etaient présents : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Julien GANDREY, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE, Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Véronique RAGONDET, Dominique ROY, Catherine SAGNARD

Date de Convocation : 30 aout 2022

Excusés ayant donné procurations : Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Claudette JAILLET

Date d'affichage : 30 aout 2022

Etaient absents excusés : Joël MARTIN, Gérard CLAIROTTE

Secrétaire : Claudette JAILLET

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION REFLET INTERCOM' – REVERSEMENT DE L'ACTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'association Reflet Intercom créée le 15 mai 2007 avait pour objet de « promouvoir les associations de l'intercommunalité et les projets réalisés par celle-ci et organiser des manifestations à cet effet ». En sommeil depuis plusieurs années, cette association a été récemment dissoute. Compte tenu de son objet, ses membres ont souhaité que l'actif soit reversé à la Communauté de communes Bresse Nord Intercom afin de contribuer au développement territorial et à la promotion du territoire, ce qui a notamment été fait cette année par l'organisation de la Fête des entreprises.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTE le versement par l'association Reflet Intercom d'une somme de 1 555, 92€, dans le cadre de sa dissolution
AFFECTE cette somme au service « développement économique »

En séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Claudette JAILLET




Le président,
Régis GIRARDEAU

